



## Démission suite à un non accord avec mon patron

-----  
Par sylvietricaud

bonjour,

je souhaite démissionner car j'ai changé de poste (plus de responsabilités) et mon patron veut me refaire un avenant à mon contrat, car je change de lieu, sans rien changer à mon ancien contrat où j'étais pâtissier et non chef pâtissier, ni salaire, ni intitulé. Dans ma convention j'ai 15 jours de préavis à faire mais il me reste 13 jours de congés. puis je déduire ses 13 jours de congés de mes 15 jours de préavis?

Est-ce que je dois compter le samedi comme les autres de la semaine ou pas ? c'est pour savoir quand est mon dernier jour de travail.

merci

-----  
Par Henriri

Hello !

Lecture pour vous Sylvie :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2930]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2930[ur]

Vous ne pourrez prendre ces congés durant votre préavis qu'avec l'accord éventuel de votre employeur. Dans la négative ils vous seront payés dans votre solde de tout compte à votre départ de l'entreprise.

A+

-----  
Par janus2

Dans ma convention j'ai 15 jours de préavis à faire mais il me reste 13 jours de congés. puis je déduire ses 13 jours de congés de mes 15 jours de préavis?

Bonjour,

Non. Soit vous prenez vos congés (avec l'accord de l'employeur), mais ils repousseront d'autant le préavis, soit vous gardez vos congés et ils vous seront payés avec le solde de tout compte.